



PROGRAMME DE FORMATION MH B2XL 2025

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien l'habilitation B2XL 2025

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

Suivre la formation de requalification à la sécurité électrique pour une habilitation B2XL contrôle technique.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

PREREQUIS :

Aucun

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules de catégorie Légers et/ou Lourds
Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

Pas de limite, formation intégralement en FAD

MOYENS D'ENCADREMENT :

Formation intégralement en e-learning

DUREE : 2 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation intégralement à distance à suivre sur une plateforme LMS (Ispring)

CONDITIONS :

Le stagiaire se connecte sur la plateforme Ispring avec des codes qui lui sont spécifiques, il peut se connecter à tout moment.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

La formation sera validée sous réserve :

- D'un temps de connexion de 2 heures minimum



Formation Contrôlée Automobile

PROGRAMME DE FORMATION MH B2XL 2025

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Une attestation de formation délivrée à l'issue de la validation du module de FAD mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Aspects technologiques d'un VE
- Architecture des véhicules hybrides
- Habilitations électriques
- Les dangers de l'électricité
- Technologies embarqués des batteries.
- Le risque incendie d'un VE.
- L'habilitation B2XL « contrôle technique »
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Les équipements de protection
- Contrôle des équipements d'un VE/VH
- Critères d'application des défaillances constatables de la fonction, définitions, prescriptions, méthodologies